



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 4 AOUT 2023

Procédure d'urgence

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

7 août 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 2 août 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 14
- absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quatre août à seize heures dix-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, convoqués selon la procédure d'urgence, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Daniel Maunier, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Dominique Gonthier par Mansour Zarif, Jean Richard Lebon par Allan Amony, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Evelyne Robert par Serge Sautron, Noëline Domitile par Serge Técher, Doris Técher par Jean-Philippe Smith, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Josian Soubaya Soundrom par Maurice Hoarau

Étaient absents :

Bernard Picardo, Véronique Fontaine, Patricia Lossy, Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Procédure d'urgence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-12,

Vu la convocation du Maire adressée aux élus par courrier et par voie dématérialisée le 2 août 2023 en vue de la tenue du Conseil Municipal le vendredi 4 août 2023,

Considérant la nécessité de délibérer de façon urgente sur le rapport « Fête des Agrumes Réunion 2023 – Adoption du dispositif d'ensemble », dans l'intérêt d'une bonne administration des dossiers de la commune,

Le Conseil Municipal,
réuni le vendredi 4 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article unique la procédure d'urgence et par conséquent, la mise au vote du rapport unique relatif à la « Fête des Agrumes Réunion 2023 – Adoption du dispositif d'ensemble »

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,